PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

ARRÊTÉ

fixant le calendrier des épreuves et la composition du jury
du diplôme d'Etat d'infirmier de la région Bretagne
Session de juillet 2026

Le Préfet de la région Bretagne
Préfet d'Ille-et-Vilaine

Vu le code de la santé publique, livre III, titre I ;

Vu le décret n° 81.306 du 2 avril 1981 modifié relatif aux études d'infirmier ;

Vu l'arrêté du 21 avril 2007 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux, modifié ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier modifié ;

Vu l'arrêté préfectoral du 31 mars 2021 portant organisation de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne ;

Vu l'arrêté préfectoral N°2026/DREETS/DSG en date du 28 mai 2026 portant délégation de signature à M. Luc LE CORVEC, directeur régional adjoint de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne chargé de l'intérim des fonctions de directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne, au titre des attributions et compétences générales de la DREETS ;

Vu la décision N° R53-2026-06-02-00015 en date du 2 juin 2026 portant subdélégation de signature au titre des compétences générales (compétences Préfet de région) de la DREETS ;

Sur proposition du directeur du travail, en charge de l'intérim des fonctions de directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne ;

ARRÊTE

Article 1 : Les épreuves du diplôme d'Etat d'infirmier de la région Bretagne session de juillet 2026 se dérouleront selon le calendrier fixé par les I.F.S.I.

Le jury final aura lieu le mardi 7 juillet 2026, à 9h00, en présentiel à la DREETS Bretagne.

L'affichage des résultats aura lieu le vendredi 10 juillet 2026 à partir de 16h00 dans les I.F.S.I. et sur le site

internet de la DREETS de Bretagne.

Article 2 : Le jury organisé en vue de l'attribution du diplôme d'Etat d'infirmier est composé comme suit :

Présidente : Madame Stéphane LAURE, responsable du service Formation, Certification, Métiers, représentant le directeur du travail en charge de l'intérim de directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne.

- le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant

- Madame Carole DURIN, chargée de mission, représentant la directrice générale de l'ARS

- Deux directeurs d'Institut de formation en soins infirmiers :

- Madame Nathalie KERGARAVAT, Directrice - IFSI VANNES
- Madame Pascale SAINT-JALMES, Directrice IFSI PONTIVY

- Un directeur des soins titulaire d'un diplôme d'Etat d'Infirmier :

- Monsieur Yannick JESTIN, directeur des soins, CHU BREST

- Deux enseignants des instituts de formation en soins infirmiers :

- Madame Pascale MARTIN, Formatrice, coordonnatrice pédagogique, IFSI GHRE
- Madame Nathalie BODIN-JAULIN, Formatrice - IFSI QUIMPER

- Deux infirmiers en exercice depuis au moins trois ans et ayant participé à des évaluations en cours de scolarité :

- Madame Elodie STANGUENNEC NICOT, IDE - CHRU RENNES Pontchaillou
- Madame Marie L'HOMME-GAUTIER, IDE – CHRU RENNES

- Un médecin participant à la formation des étudiants :

-

- Un enseignant chercheur participant à la formation :

- Madame Nsumi MET, enseignant-chercheur – UNIVERSITÉ RENNES 1

Article 3 : Le directeur du travail en charge de l'intérim des fonctions de directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne, ainsi que les directeurs d'instituts de formation en soins infirmiers sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Rennes, le 25 juin 2026

Pour le Préfet de la région Bretagne,
Préfet d'Ille-et-Vilaine et par délégation

P/ Le directeur du travail chargé de l'intérim
de l'emploi de directeur régional de l'économie, de
l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne
Le directeur régional adjoint responsable du pôle CS
Vincent SEVÆR